

## **DECISION N° 2023-18**

**OBJET : Marché MP19F Fourniture, installation et maintenance d'un système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée, gestion de la relation client – Avenant 2**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 6 octobre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modifications ; des modification aux marchés publics d'un montant global initial supérieur à 300 000 euros HT qui n'entraînent pas une augmentation cumulée du montant global initial supérieure à 5 % ;

**VU** le marché n° MP19F de fourniture, installation et maintenance d'un système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée, gestion de la relation client, notifié le 25 octobre 2019 à la société Vivaticket ;

**VU** l'avenant 1 du 23 juin 2021 précisant les prix et la durée du marché ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser les prestations par la conclusion d'un nouveau contrat et qu'il est nécessaire en conséquence de résilier bilatéralement le marché MP19F au 31 décembre 2022 inclus par la voie d'un avenant ;

**Le Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De signer avec le titulaire Vivaticket l'avenant 2 au marché MP19F de fourniture, installation et maintenance d'un système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée, gestion de la relation client, stipulant une résiliation dudit marché au 31 décembre 2022 inclus, le solde du marché étant calculé au prorata temporis de son exécution jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les calculs tenant compte de l'avenant 1.

Fait à Marly-le-Roi, le **21 MARS 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **21 MARS 2023**

**Jean-Paul JAOUEN**  
Président du Syndicat Intercommunal

